



Pic du Midi, le 2 avril 2009

## **POLLUTION LUMINEUSE : CREATION D'UNE RESERVE DE CIEL ETOILE AU PIC DU MIDI**

Connu pour son magnifique panorama sur les Pyrénées et son observatoire astronomique de renommée mondiale construit il y a plus de 130 ans, le Pic du Midi est un site d'observation idéal du soleil et du ciel nocturne grâce à une grande pureté de l'air et à une forte stabilité de l'atmosphère. Passionnés d'astronomie et amoureux du Pic du Midi se sont regroupés au sein de l'Association PIRENE (Pic du Midi Réserve Nuits Etoilées) pour mettre en place les changements nécessaires à la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé au Pic du Midi.

L'objectif de cette réserve est de préserver la qualité du ciel étoilé autour du site, élément essentiel pour pérenniser les activités de recherche et d'éducation effectuées à l'Observatoire du Pic du Midi. En protégeant son environnement nocturne et son patrimoine céleste, cette réserve permettra également à tous les habitants de la région de profiter et d'admirer quotidiennement la beauté des paysages de nuit.

### **UNE PREMIERE EN EUROPE**

Il s'agira d'une première en Europe puisqu'à ce jour, seul le Mont-Mégantic au Canada est labellisé par l'International Dark Sky Association (IDA)<sup>1</sup>. Cette association labellise des sites ayant un paysage nocturne exceptionnel et se donnant les moyens de le sauvegarder. L'objectif est alors de mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, les processus, moyens et mesures appropriés pour préserver la qualité du ciel étoilé.

Dans son organisation, l'IDA note trois catégories de sites à labelliser :

- International Dark Sky Communities (IDSC) : communauté de communes ou district ayant un ciel noir (ou étoilé) de grande qualité.
- International Dark Sky Parks (IDSP) : parc naturel ayant un ciel étoilé exceptionnel.
- International Dark Sky Reserves (IDSR) : Réserve Internationale de Ciel Noir (ou étoilé).

Pour le Pic du Midi, l'objectif est de mettre en place une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (IDSR). Elle sera composée d'une zone centrale et d'une zone périphérique. Chacun, astronome ou non, pourra alors profiter de la montagne et de la beauté d'un ciel pur et étoilé avec les merveilles qu'il recèle.



## **LE PIC DU MIDI FEDERE LES ENERGIES**

Alors qu'une loi est en discussion au Parlement pour diminuer, voire supprimer la pollution lumineuse, les acteurs régionaux, départementaux et locaux se retrouvent réunis autour d'une même ambition et d'un même engagement environnemental : interdire que la pollution lumineuse ne vienne assombrir les recherches au Pic du Midi.

Ce projet est également soutenu par l'ensemble des défenseurs du ciel : International Dark Sky Association, Union Astronomique Internationale, Année Mondiale de l'Astronomie, Société Astronomique de France, Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, Association Française d'Astronomie, Licorness, Ferme des Etoiles...

La Réserve Internationale de Ciel Etoilé renforcera l'atout touristique du Pic du Midi, ouvert au grand public depuis 2000. Par effet ricoché, toute la région sera impactée.

## **PIRENE GERE LE PROJET, HUBERT REEVES LE PARRAINE**

Créée en octobre 2008, PIRENE (pour Pic du midi REserve Nuits Etoilés) est une association née de la volonté d'hommes et de femmes amoureux du ciel et du Pic du Midi. Autour de son Président François Colas, astronome à l'Observatoire de Paris, elle regroupe toutes les énergies et compétences afin de mener à bien ce projet. PIRENE est largement soutenu par l'Observatoire Midi-Pyrénées, chargé de la gestion scientifique du Pic du Midi, et la Régie du Pic du Midi, chargé de sa partie touristique.

Après avoir suivi la création de la réserve du Mont-Mégantic au Canada, l'astrophysicien Hubert Reeves a décidé de renouveler l'expérience et de suivre le projet Pic du Midi. Le jeudi 11 juin prochain, une journée est organisée au Pic du Midi pour le lancement officiel de cette réserve. Hubert Reeves interviendra lors d'une conférence sur le thème des pollutions lumineuses.

## **UNE RESERVE, POURQUOI ?**

Favoriser une prise de conscience collective sur la base d'objectifs réalistes, et ceci en concertation avec les spécialistes, les élus, les acteurs économiques et les populations, tel est l'enjeu de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

Tous ensembles, il va s'agir de :

- Mener une réflexion sur l'impact de la lumière nocturne dans l'atmosphère et sur les biotopes, en collaboration avec le Parc National des Pyrénées et les universités régionales.
- Accompagner les collectivités dans l'amélioration de leur éclairage afin, à terme, de réaliser de conséquentes économies d'énergie. Cette démarche collective doit amener à une réduction très significative de la pollution lumineuse autour du Pic du Midi.
- Mettre en œuvre et suivre les réglementations, lois, décrets contre la pollution lumineuse.

## **MISE EN PLACE ET SUIVI DU PROJET**

Une réserve internationale comporte une zone centrale et une zone périphérique.

Le programme de sauvegarde passe en année 1 par deux types d'actions. Tout d'abord, le périmètre de la zone géographique à sauvegarder (zone centrale) doit être identifié. Il faut ensuite établir un bilan du statut juridique précis des zones concernées, de leurs utilisations et de leurs fonctions.

D'ores et déjà, PIRENE propose pour initier le projet une zone centrale d'environ 50 km<sup>2</sup> centrée sur le Pic du Midi et son observatoire. La zone périphérique aura un rayon d'environ 10 km à 15 km centré sur le Pic.

Parallèlement, un état des lieux de la zone centrale retenue, puis des zones périphériques source lumineuse par source lumineuse, et une évaluation de la qualité du site seront réalisés. Parallèlement, une zone beaucoup plus vaste (environ 50 km de diamètre) sera elle aussi évaluée précisément.

A partir de ces éléments, un document de synthèse permettra d'évaluer les actions correctives à mettre en œuvre. Dès lors, ce dossier servira pour l'obtention cette année de la labellisation International Dark Sky Reserves auprès de l'IDA.

Dans un deuxième temps, PIRENE prévoit de rencontrer les communes concernées par le projet, le département, la région ainsi que les institutionnels (ADEME), professionnels de l'éclairage et milieu associatif afin d'étudier ensemble les possibilités d'amélioration.

L'obtention de cette certification ne sera possible que si un ensemble de mesures est adopté pour freiner l'accroissement de la pollution lumineuse et à terme la diminuer. Ainsi, des 1<sup>ères</sup> mesures simples peuvent être prises comme par exemple :

- N'éclairer que vers le bas, à puissances raisonnables. Limiter les zones d'éclairage.
- Occulter les sources générant de l'éblouissement et/ou de la lumière intrusive.
- Interdire tout type de laser ou d'éclairage type DCA.
- Privilégier les lampes monochromatiques et de faible puissance lumineuse.
- Demander une extinction totale ou partielle des éclairages de monuments à partir d'une certaine heure.

Une surveillance permanente et un suivi des actions correctives appropriées permettront ensuite de sauvegarder durablement le site. C'est pourquoi, la première étude est capitale car elle permettra de quantifier l'évolution de la qualité du ciel dans le temps. Cette surveillance et les bilans d'impacts associés permettront ainsi de vérifier qu'aucune source intérieure ou extérieure n'altère la vision nocturne et que le niveau d'augmentation de brillance surfacique du fond de ciel reste inférieur à 10 % de celle du fond de ciel naturel.

Le projet au Pic du Midi s'étale sur plusieurs années. La création de cette réserve est ambitieuse mais elle est un formidable atout pour toute la région.

## **RENSEIGNEMENTS PRESSE**

Laurence de Boerio

Tél. 06 03 10 16 56 - [rp@deboerio.net](mailto:rp@deboerio.net)

### **-1- International Dark Sky Association (IDA)**

IDA est le seul organisme international dont la mission est de soulever les différentes problématiques liées à la pollution lumineuse, de mener des actions de sensibilisation, de trouver les solutions nécessaires pour en limiter les impacts et d'outiller la communauté internationale à appliquer des mesures de contrôle appropriées. IDA compte plus de 50 sections et plus de 11 000 membres répartis dans 70 pays.